

Puisque le Sénat a le droit d'apporter des modifications, on s'entendra peut-être pour apporter les révisions voulues au projet de loi en comité, dans l'espoir que l'autre chambre les accepte sans grand débat. Pourquoi n'acceptons-nous pas ce projet de loi? Nous pourrions l'amender, s'il y a lieu, en comité.

**L'honorable John B. Stewart:** Honorables sénateurs, les observations du sénateur Corbin et du sénateur Roblin méritent mûre réflexion. Je ne veux pas élargir le débat sur les engagements officiels ou ministériels, mais on ne cesse de nous rassurer sur l'interprétation des articles, et après les ministres et les conseillers juridiques de la Couronne nient: «Malgré ce que le sous-ministre des Finances a pu dire, ce n'est pas strictement le sens du texte.» On nous assure aussi que les lois seront rectifiées, comme la loi dont le sénateur Corbin a parlé.

**Le sénateur Roblin:** Je signale à mon ami que le remède est entre nos mains.

**Le sénateur Stewart:** En d'autres termes, nous ne devrions pas nous fier aux assurances qu'on nous donne.

**Le sénateur Roblin:** Le remède est d'améliorer le projet de loi quand il ira au comité.

**Le sénateur Stewart:** Permettez-moi de poser une question. Le sénateur Atkins, maintenant qu'il est au courant du problème, voudrait-il bien demander à quelqu'un du ministère de chercher dans le procès-verbal du comité les articles précis de la loi qu'il faudrait modifier pour rectifier le problème qui a été signalé à l'époque? Si cela peut se faire rapidement, alors acceptons la proposition du sénateur Roblin. Par contre, s'il faut du temps pour rédiger à nouveau ces articles, il vaudrait peut-être mieux attendre. Tout dépend donc de l'urgence de ce projet de loi. Pouvons-nous attendre encore un peu si la rédaction risque de durer quelques jours? Le sénateur Atkins pourra se renseigner.

**Le sénateur Atkins:** Honorables sénateurs, je crois que le projet de loi présente une certaine urgence, mais je serais heureux de signaler la question au comité.

**Le sénateur Stewart:** Merci.

**Le sénateur Corbin:** Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Atkins de ses observations, mais la dernière fois que nous avons voulu apporter des corrections au projet de loi, nous nous sommes fait dire qu'il était essentiel que nous l'adoptions rapidement, car le recensement approchait et il fallait que le projet de loi entre en vigueur à une certaine date. Nous dites-vous la même chose maintenant que le temps est compté? Si c'est le cas, je ne crois pas qu'il soit très utile de nous donner tout ce mal. Nous devrions approuver le projet de loi dans sa forme actuelle et ne même pas envisager de l'amender comme le souhaite le sénateur Roblin. Certes, le gouvernement devrait s'engager à se pencher sur les autres problèmes bientôt. Si on me donnait cette assurance, j'imagine que je serais déjà à moitié comblé.

**Le sénateur Atkins:** Honorables sénateurs, je le répète, je ne sais pas ce qui a été dit lors du débat de 1985, mais je suis prêt à renvoyer le projet de loi au comité et là, à en discuter pour tenter de trouver une solution.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

#### RENOI AU COMITÉ

**Son Honneur le Président *pro tempore*:** Honorables sénateurs, quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Atkins le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures, demain.)